

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1551, prescrivant intersion de permis de conduire

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
27 décembre 1963

Numéro JO
n° 12 du 31/12/1963

Date du numéro
31 décembre 1963

TEXTE INTÉGRAL

Il est interdit de se présenter à -une session de pérmis de conduire avant une durée de six mois, au sieur Enosy, Joseph, né vers 1928 à Masoarivo (Madagascar), fils de Rasoa Rehany, caporal-chef à l'Intendance de Djibouti, en vue de l'obtention du permis de conduire de catégorie « A » ; six mois, au sieur Ahmed Djiama Robleh, issack abar awal, né vers 1947 à Djibouti, fils de Djama Robleh et de Kadra Ali, mécanicien demeurant à Djibouti, quartier 3, avenue 21, maison 17, en vue de l'obtention des permis de catégories « À 1 » et « A > » ; un an, au sieur Mohamed Abdou Abdallah dit Choueter. arabe makaloui, ne vers 1937 à Djibouti, fils de Abdou Abdallah et de Aïcha Ali, menuisier, demeurant à Djibouti, quartier 2, avenue 10, maison 52, en vue de l'obtention des permis de catégories « B-C-D-E » ; un an, au sieur Omar Houssein Boulaleh, issack abar yonis, se disant né vers 1939 à Djibouti, fils de Houssein Boulaleh et de Sirad Mohamed, mécanicien, demeurant à Djibouti, quartier 3, boulevard 26, maison 61, en vue de l'obtention des permis de catégories «B-C-D-E- » : un an, au sieur Saïd Galeb Bahal, somali gadabourcy, se disant né vers 1943 à Djibouti, fils de Galeb Bahal et de Toulmon Dirieh, aide-chauffeur, demeurant à Djibouti, quartier 2, boulevard 13, maison 112, en vue de l'obtention des permis de catégories «B-C-D-E- » ; un an, au sieur Houssein Dirieh Aden, somali issack idagaleh, né vers 1915, à Djibouti, fils de Dirieh Aden et de Aouarla Oroua, entrepreneur de maçonnerie, demeurant à Djibouti, quartier 3, avenue 24, maison 144, en vue de l'obtention des catégories « B-C-D-E- » ; uh an au sieur Darar Guedi Kavad somali issa saad moussa, se disant né Vers 1947, à Ali-Sabiet (C.F.S.), fils de Guedi Kayad et de Isnino Farah, demeurant à Djibouti, quartier 2, avenue 13, en vue de l'obtention des permis de catégories <B-C-D-E- » : cinq ans, au sieur Abdi Mohamed Ali, somali issack abar awal, se disant né vers 1944 à Djibouti, fils de Mohamed Ali et de Fatma Voussouf, aide-chauffeur, demeurant à Djibouti, quartier 3, boulevard 14, maison 72, en vue de l'obtention des permis de catégories « B-C-D-E- ».